



© ITTO/Wetterberg



© ITTO



© ITTO

La GDF et la REDD+

L'Assemblée générale des Nations Unies définit la gestion durable des forêts (GDF) comme un « concept dynamique et en évolution, qui vise à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et écologiques de tous les types de forêts, pour le bien des générations présentes et futures ». ¹ Le concept de GDF englobe à la fois les forêts naturelles et plantées dans toutes les régions géographiques et les zones climatiques, et toutes les fonctions des forêts, gérées en vue de leur préservation, de leur production ou d'objectifs multiples afin d'offrir un éventail de biens et services que fournissent les écosystèmes forestiers aux niveaux local, national, régional et mondial.

Les critères et indicateurs mis au point pour les forêts boréales, tempérées et tropicales fournissent un cadre destiné à évaluer et surveiller la mise en œuvre de la GDF, ainsi qu'à établir des rapports y ayant trait, en se basant sur:

l'étendue des ressources forestières, la diversité biologique, la santé et la vitalité des forêts, leurs fonctions productives, protectrices et socioéconomiques, ainsi que le cadre juridique, politique et institutionnel. Des processus de certification et des lignes directrices sur les bonnes pratiques ont été mis au point pour guider, évaluer, valider et surveiller la GDF au niveau de l'unité forestière d'aménagement.

Des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, malgré tout, de nombreux défis subsistent. L'objectif de cette série de fiches d'information produites par le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) ² est d'informer les décideurs et les parties prenantes sur certaines problématiques et opportunités qui attendent la mise en œuvre de la GDF au 21^{ème} siècle. ³

Qu'est-ce que la REDD+ ?

La REDD+ encourage les pays en développement à contribuer à l'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier par les activités suivantes : une réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts, la préservation des stocks de carbone forestier, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier. Les activités REDD+ devraient être conformes aux besoins d'adaptation d'un pays. ⁴

Pour de plus amples informations, consulter le site : www.cpfweb.org

Quelles sont les questions en jeu ?

Les forêts séquestrent le dioxyde de carbone et stockent la moitié du réservoir de carbone terrestre de la planète. On estime cependant que la déforestation et la dégradation des forêts sont responsables de quelque 1,6 gigatonne d'émissions de gaz à effet de serre par an, ce qui représente 17,4 pour cent du total des émissions mondiales. ⁵ Les pays en développement ont donc été encouragés à prendre des mesures d'atténuation dans le secteur forestier sous formes d'activités connues collectivement sous le nom de REDD+.

Questions clés

La déforestation en taux brut et net. Bien qu'en diminution, le taux brut de déforestation reste élevé, en particulier dans les pays tropicaux en développement. Au cours de la période 2000-2010, ce taux représentait environ 13 millions d'hectares par an à l'échelle

mondiale. Le taux de déforestation net annuel, après rectification pour tenir compte de l'afforestation et de l'expansion naturelle de la forêt, était de 4,9 millions d'hectares par an entre 1990 et 2005. ⁶

Le rôle multifonctionnel des forêts. Les forêts renferment une grande partie de la biodiversité mondiale, protègent les sols de l'érosion par le vent et l'eau, préviennent la dégradation des terres et la désertification, rendent des services liés à l'eau et d'autres services écosystémiques, entretiennent de nombreuses cultures autochtones et contribuent aux moyens de subsistance de millions de personnes tributaires des forêts (voir fiches d'information n° 1 et 3). Afin de traiter la déforestation et la dégradation forestière, et d'adapter le rôle des forêts en tant que puits de carbone⁷, des approches intégrées et globales s'imposent. La gestion forestière, notamment en ce qui concerne une séquestration du carbone profitable à l'entretien d'autres valeurs et avantages forestiers, met la gestion durable des forêts (GDF) face à

de nouveaux défis. Grâce à son initiative commune de Groupes internationaux d'experts sur les forêts, le Partenariat de collaboration sur les forêts prépare une synthèse des découvertes scientifiques dévoilant les liens entre la biodiversité au sein des forêts, le stockage du carbone et les interventions de gestion durable des forêts dans le contexte des activités de la REDD+ (à savoir la conservation, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone). Le rapport de synthèse sera disponible en décembre 2012. ⁸

Les causes de la déforestation et de la dégradation de la forêt. La déforestation et la dégradation forestière sont le résultat de facteurs qui se situent à la fois en dehors et au sein du secteur forestier, tels que les politiques subventionnant l'utilisation des terres à des fins non forestières, des prix élevés pour les produits agricoles, une faible gouvernance ou un manque de planification de l'utilisation des terres, des éléments ouvrant la voie à une récolte non durable ou illégale. Les principales causes directes sont, au premier chef, l'extension de l'agriculture, le

développement dans les domaines résidentiel, minier et d'infrastructures, la récolte non durable ou illégale, ainsi que des facteurs de stress biotiques (des insectes ravageurs et des maladies) et abiotiques (tels que le feu, le vent, la sécheresse et les inondations).⁹

L'émergence de la REDD+.

Le rôle des forêts dans l'atténuation des changements climatiques a longtemps fait l'objet de discussions et de négociations au niveau mondial.¹⁰ Des références au rôle des forêts et à leur gestion durable figurent, par exemple, dans la CCNUCC et l'Instrument non juridiquement contraignant mais faisant autorité sur tous les types de forêts.¹¹ La REDD¹² a été officiellement inscrite à l'ordre du jour de la CCNUCC à la fin 2005, à la demande officielle du Costa Rica et de la Papouasie Nouvelle-Guinée. Le parcours de la REDD+ est marqué par plusieurs étapes cruciales :

- La 13^{ème} Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC (Bali, 2007) a adopté le Plan d'action de Bali. Au sein de ce plan, la REDD+ s'est vu reconnaître le titre d'élément potentiel d'un nouvel accord attendu ;¹³
- La COP 15 (Copenhague, 2009) a adopté la Décision 4/CP.15 portant sur les recommandations méthodologiques destinées à la mise en œuvre de la REDD+, en référence notamment au suivi et à la production de rapports ;
- La COP 16 (Cancun, 2010), dont l'une des décisions a débouché sur la définition de la REDD+ et son instauration sous forme d'approche par étapes. Les pays développés ont été incités à fournir un appui financier et technique pour aider les pays en développement à impliquer des parties prenantes déterminantes (y compris les communautés et les peuples autochtones) dans la préparation de stratégies, de politiques et de mesures nationales visant à mettre la REDD+ en œuvre et à élaborer des niveaux nationaux d'émissions de référence pour les forêts, des systèmes nationaux de surveillance forestière et un système de prestation d'informations sur la façon de traiter et respecter les garanties de protection sociales et environnementales prévues dans le cadre de la REDD+ ;
- La COP 17 (Durban, 2011) a débattu des méthodologies et modalités techniques de la REDD+ en fonction de niveaux d'émissions de référence des forêts, de niveaux de référence et de critères forestiers mesurables, notifiables et vérifiables (MRV).

Elle s'est également employée à élaborer des recommandations sur les garanties de protection sociales et environnementales. Une décision en matière de financement a par ailleurs été adoptée pour permettre la mise en œuvre intégrale des actions REDD+ axées sur les résultats.

Le soutien technique et financier de la REDD+.

Le lancement du Partenariat REDD+¹⁴ a assuré l'octroi de fonds provisoires et l'établissement d'un cadre non juridiquement contraignant en vue du déploiement et de l'accélération de la REDD+. Le Fonds de partenariat du carbone forestier de la Banque mondiale¹⁵ et le Programme d'investissement pour la forêt, le Programme ONU-REDD (un partenariat PNUD-FAO-PNUE)¹⁶, et le FEM¹⁷ apportent leur collaboration à une quarantaine de pays en développement afin de leur permettre d'élaborer les stratégies de la REDD+ d'ici à 2015. Les pays bénéficient également du soutien technique de l'OIBT et d'autres membres du PCF pour entreprendre des activités pertinentes dans le cadre de la REDD+. On estime cependant que 17 à 40 milliards de dollars par an seront nécessaires pour réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre imputables au secteur forestier.¹⁸ Le travail a donc été entamé pour encourager le financement du secteur privé, ce qui compléterait les initiatives multilatérales et l'aide officielle au développement.¹⁹

Régénération.

Grâce à la GDF, en l'occurrence à la protection, à la régénération, à l'afforestation et à la reforestation, la REDD+ est en mesure de contribuer aux efforts déployés pour inverser le phénomène de la déforestation et prévenir la dégradation forestière. Selon les estimations du Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers, 1 à 2 milliards d'hectares de terres touchés par la déforestation ou la dégradation seraient nécessaires pour permettre une régénération de la forêt.²⁰

Expérience et savoirs

Les multiples avantages de la GDF. Les critères et indicateurs de la GDF, adoptés par de nombreux pays sous une certaine forme ou une autre, de même que les orientations de membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organismes, fournissent un cadre bien rôdé à l'entretien des services écosystémiques forestiers, incluant l'atténuation des changements climatiques. La GDF est en mesure de promouvoir la séquestration du carbone, de réduire

les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la résilience écologique et sociale aux changements climatiques.²¹ Elle peut assurer, par ailleurs, la fourniture durable de produits et services forestiers à faible teneur en carbone, protéger la biodiversité, les approvisionnements en eau et les sols, fournir des emplois à des millions de personnes et contribuer aux moyens de subsistance des populations tributaires des forêts.

Des forêts aménagées.

Dans le cadre de la GDF, les forêts peuvent être exploitées pour leurs biens, comme le bois et les produits forestiers non ligneux (PFNL), sans que l'on assiste à un déclin net à long terme de leurs stocks de carbone. Les arbres exploités et d'autres ressources forestières récoltées sont remplacés par une régénération naturelle ou une replantation, parfois appuyée par un traitement sylvicole. Ainsi, les forêts au Japon et en Europe ont été soumises pendant des siècles à une gestion forestière s'accompagnant d'augmentations mesurées de leurs stocks de carbone et ayant une incidence souvent positive sur la biodiversité.²² L'agroforesterie au sein de paysages de production et sur les terres dégradées a également un pouvoir d'atténuation considérable. Le bois récolté constitue un produit précieux, renouvelable, efficace d'un point de vue énergétique qui, s'il est utilisé en fonction d'objectifs à long terme, peut emmagasiner du carbone pendant des décennies, voire des siècles, dans des produits ligneux finis.²³

Les défis

Les garanties de protection.

Les garanties de protection environnementales et sociales et des informations précises sur les impacts environnementaux et sociaux sont essentielles au succès à long terme de la REDD+. L'application de garanties concertées dans le cadre de la CCNUCC peut s'appuyer sur des politiques et des mesures de GDF existantes, à l'instar de ses sept éléments thématiques, qui tirent profit des processus de critères et indicateurs de gestion durable agréés aux niveaux régional et national²⁴, ainsi que de l'orientation stipulée dans la Convention sur la diversité biologique en matière d'évaluation de l'impact environnemental et de l'approche écosystémique.

L'équilibre entre la surveillance, la gouvernance et la gestion.

À ce jour, les préparations en vue de la REDD+ ont ciblé le renforcement des capacités et le transfert de connaissances et de technologie

dans deux secteurs critiques : la gouvernance et les systèmes de mesure, notification et vérification (MRV). Les pratiques de gestion forestière demandent néanmoins à être renforcées afin de parvenir à la réalisation des objectifs de la REDD+. Une telle démarche exigera une approche équilibrée qui ne soit pas centrée uniquement sur les préoccupations de gouvernance et de surveillance, mais mette davantage l'accent sur les pratiques de gestion forestière.

Consolider les engagements actuels.
Les stratégies nationales et les actions de la REDD+ demandent à être harmonisées en tenant compte des aspirations internationales et nationales, des engagements et des règles émergentes de développement. Ce constat s'applique en particulier au développement socioéconomique et aux opportunités offertes par les écosystèmes forestiers de s'engager sur une voie en faveur d'un développement à faible consommation de carbone. Les garanties de la REDD+ destinées à minimiser le risque de conséquences négatives non intentionnelles aideront à éviter les conflits inhérents aux engagements internationaux qui y sont liés.

Les fondements de la GDF.
Les dispositifs de certification des forêts et les lignes directrices sur les bonnes pratiques qui sont en vigueur concernant différents aspects de la GDF (à savoir l'inventaire des forêts, les enquêtes socioéconomiques, la préservation de la biodiversité, la gestion durable des terres, la gestion des forêts secondaires, la gestion de la lutte contre les incendies, la santé de la forêt, l'exploitation à impact réduit, les forêts plantées, l'agroforesterie, la gouvernance des forêts et le régime foncier) fournissent un cadre consolidé à la mise en œuvre de la REDD+. À ce jour, un manque de fonds et l'absence de conditions favorables ont cependant limité le transfert de connaissances et de technologies, ainsi que la mise en œuvre de la GDF dans les pays en développement. En revanche, la mise en œuvre de la REDD+ peut aider à promouvoir la GDF en s'appuyant sur le capital institutionnel et intellectuel existant.

Des données fiables et rapides.
Des inventaires et des données fiables et rapides sur les gaz à effet de serre dans le domaine forestier, permettant de fixer les niveaux de référence des émissions, demeurent sporadiques. Les méthodologies pour quantifier la déforestation existent, mais la perte de carbone imputable à la dégradation des forêts est plus difficile à évaluer. La capacité liée aux systèmes de MRV augmente dans de nombreux pays en développement, toutefois le besoin de soutien à long terme persiste.

Des partenariats entre les partisans de la REDD+ et de la GDF.

Les partisans de la REDD+ n'ont pas toujours été au courant des concepts, des définitions, des outils, de l'expertise, de l'expérience et des ressources associés à la GDF ou à ses processus dont la transparence et le caractère participatif grandissants se manifestent à travers leur mise en pratique dans de nombreux pays. Une collaboration plus étroite entre les partisans de la REDD+ et de la GDF serait sans nul doute positive et se traduirait par des avantages mutuels. Les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts s'engagent à apporter leur soutien à des partenariats destinés à mieux utiliser l'expertise, les expériences et les pratiques actuelles.

Les avantages accessoires et le partage des avantages.

Les processus à l'échelle nationale visant à élaborer des stratégies, des politiques et des plans REDD+ offrent des occasions propices pour débattre des meilleurs moyens d'optimiser les avantages accessoires (comme la réduction de la pauvreté, la réforme de la gouvernance, la préservation de la biodiversité et des sols) dans les pays en développement, du mode de rétribution des parties prenantes en contrepartie de leur participation à la REDD+ et de la manière de garantir la transparence, les responsabilités et l'équité dans de telles transactions. Le partage équitable des avantages et des coûts engagés pour la REDD+ est crucial à sa pérennité.

Les opportunités

L'harmonisation.

L'occasion se présente de parvenir à la synergie entre la GDF et la REDD+ par l'harmonisation de leurs processus, terminologies, outils, méthodologies, assistance technique, mécanismes de renforcement des capacités et de financement. Les capacités et l'infrastructure développées au service de la GDF peuvent être appliquées à une mise en œuvre efficace de la REDD+ ; en contrepartie, les ressources qu'elle est susceptible d'apporter ne pourront qu'encourager une meilleure implantation de la GDF. La REDD+ peut également bénéficier de la réforme de gouvernance forestière en cours.

Des approches intersectorielles.

La REDD+ offre l'occasion d'intégrer la GDF au sein des politiques portant sur le développement national, l'agriculture, les terres, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, les moyens de subsistance durables, et la préservation de la biodiversité et des sols.

Les forêts primaires.

On estime que 36 pour cent des surfaces boisées sont occupés par des forêts primaires (voir fiche d'information n°2) qui recèlent souvent de très hauts volumes de carbone et une biodiversité très riche. Au sein de ces forêts, la GDF peut contribuer à la préservation de cette biodiversité, au stockage du carbone et à l'entretien d'autres services écosystémiques essentiels, en particulier lorsque cela implique la préservation de vastes surfaces de forêts intactes.

Des approches participatives multipartites.

En vertu d'une prise en compte du régime foncier, des droits, de la dimension de genre, du partage équitable des avantages et des moyens de subsistance ruraux, la REDD+ peut tirer parti des processus participatifs multipartites qui ont été institués pour la GDF, tels que les programmes forestiers nationaux.

Surveillance, évaluation et rapports.

Les programmes de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales à objectifs multiples (NFMA pour son sigle en anglais) ont été conçus pour les inventaires forestiers nationaux intégrés en lien avec la GDF et les enquêtes sur les moyens de subsistance, sur la biodiversité et d'autres paramètres forestiers. Les systèmes MRV de la REDD+ bénéficieraient de l'appui de ces programmes actuels de suivi et d'évaluation.

Que reste-t-il à apprendre ?

Une meilleure compréhension est nécessaire quant :

- aux réservoirs et aux puits de carbone dans différents types de forêts et de sols forestiers ;
- aux effets des différentes pratiques de gestion forestière sur la séquestration et les puits de carbone ;
- à la manière de choisir et de rétribuer les parties prenantes à la REDD+ en faisant preuve d'efficacité, de rentabilité et d'équité ;
- au mode de mise en place des systèmes de suivi forestier nationaux transparents et solides et de renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour les entretenir ;
- à la manière de livrer les avantages accessoires de la REDD+ ;
- au meilleur moyen d'inciter le secteur privé à s'engager dans les initiatives et le financement de la REDD+.

Messages clés

- Les critères et indicateurs élaborés pour la GDF, de même que les lignes directrices des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organismes, dressent un cadre consolidé, propice à l'entretien des biens et services écosystémiques forestiers, dont l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.
- Les processus établis, les outils, les mécanismes et le renforcement des capacités au service de la GDF peuvent s'appliquer à la mise en œuvre de la REDD+.
- Les fonds, l'aide au renforcement des capacités et le soutien technique de la REDD+ sont en mesure de plaider en faveur de la GDF dans les pays en développement.
- La REDD+ offre l'opportunité de mieux intégrer la GDF dans les stratégies et politiques nationales portant sur les changements climatiques et le développement.



PCF
Partenariat de collaboration
sur les forêts

Le Partenariat de collaboration sur les forêts compte 14 organisations internationales, organes et secrétariats de conventions dotés de programmes importants dans le domaine des forêts. Sa mission consiste à promouvoir une gestion durable de tous les types de forêts et à renforcer l'engagement politique à long terme en ce sens. Les objectifs du Partenariat visent à soutenir le travail du Forum des Nations Unies sur les forêts et de ses pays membres et à renforcer la coopération et la coordination sur les problématiques liées à la forêt.

© 2012 Partenariat de collaboration sur les forêts

Notes de fin de document

- 1 Assemblée générale des Nations Unies (2008). Instrument non juridiquement contraignant mais faisant autorité sur tous les types de forêts. Assemblée générale des Nations Unies Soixante-deuxième session Second comité Point n° 54 de l'ordre du jour. A/RES/62/98 jeudi 31 janvier 2008.
- 2 Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF), La Banque mondiale.
- 3 Sujets : La GDF et les multiples fonctions des forêts ; la GDF et les forêts primaires ; la GDF, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ; la GDF et les peuples autochtones ; la GDF et la REDD+ ; la GDF et la biodiversité ; la GDF et la dimension de genre ; la GDF et l'adaptation aux changements climatiques. Le Partenariat espère mettre périodiquement ces fiches à jour et en préparer de nouvelles sur d'autres thèmes importants, comme le financement.
- 4 Conformément à la Décision 1/CP.16 de la Conférence des Parties de la CCNUCC.
- 5 Partenariat de collaboration sur les forêts (2008). *Strategic framework for forests and climate change. A proposal by the Collaborative Partnership on Forests for a coordinated forest-sector response to climate change.* Partenariat de collaboration sur les forêts; Parry, M., Canziani, O. et Palutikof, J. et al. (éds) (2007). *Climate change 2007: impacts, adaptation and vulnerability. Contribution of Working Group II to the fourth assessment report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* Cambridge University Press, Cambridge, UK. Bien que certaines études laissent entendre que le pourcentage d'émissions mondiales imputables à la déforestation et à la dégradation des forêts puisse être quelque peu inférieur aux chiffres indiqués dans ce document, leur contribution significative aux émissions à l'échelle mondiale ne laisse planer aucun doute.
- 6 FAO (2010). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2010.* Études FAO : forêts 163. FAO, Rome, Italie.
- 7 Voir http://www.iucn.org/about/work/programmes/forest/fp_our_work/fp_our_work_thematic/reddl/OIBT et FAO (2009). *Forest governance and climate-change mitigation. A policy brief prepared by ITTO and FAO.* OIBT Yokohama, Japon et FAO, Rome, Italie; Secrétariat de la CDB et Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (giz) GmbH (2011). *Biodiversité et moyens de subsistance : les avantages REDD-plus.* Secrétariat de la CDB, Montréal, Canada et Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (giz) GmbH, Eschborn, Allemagne ; Partenariat de collaboration sur les forêts (2009). *Submission of views on the fulfilment of the Bali Action Plan and the components of the agreed outcome to be adopted by the Conference of the Parties at its fifteenth session (AWG-LCA).* <http://unfccc.int/resource/docs/2008/smsn/igo/032.pdf>.
- 8 <http://www.iufro.org/science/giep/biodiv-formanredd-panel/>.
- 9 TFD (2008). *Beyond REDD: the role of forests in climate change. TFD's consensus-based statement on forests and climate change.* The Forests Dialogue, New Haven, États-Unis.
- 10 Voir http://unfccc.int/methods_science/reddl/items/4531.php.
- 11 Assemblée générale des Nations Unies (2008), cf. note en fin de document n° 1.
- 12 Le '+' de REDD a été ajouté par la suite, une fois que le concept a évolué dans le sens d'une inclusion explicite de la réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts, de la préservation des stocks de carbone forestier, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier.
- 13 CCNUCC (2008). Rapport de la CdP 13, Bali, 3-15 décembre 2007. FCCC/CP/2007/6/Add.1 Part 2 : Action prise par la CdP 13 (y compris le Plan d'action de Bali et REDD). <http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/eng/06a01.pdf>.
- 14 Voir <http://reddpluspartnership.org/en/>.
- 15 Voir <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/29>.
- 16 Voir <http://www.un-redd.org/AboutREDD/582/Default.aspx>.
- 17 FEM (2011). *The GEF incentive mechanism for forests: a new REDD+ multilateral finance program.* Forest Trends, Washington, DC, États-Unis.
- 18 CIFOR (2008). *Moving ahead with REDD: issues, options and implications.* CIFOR, Bogor, Indonésie.
- 19 PNUÉ (2011). *Reddy set grow. Part 2: Private sector suggestions for international climate change negotiators.* PNUÉ Finance Initiative, Genève, Suisse.
- 20 Voir www.ideastransformlandscapes.org.
- 21 Partenariat de collaboration sur les forêts (2008), cf. note en fin de document n° 5.
- 22 Spears, J. (1999). *Sustainable forest management: an evolving goal.* La Banque mondiale, Washington, DC, États-Unis.
- 23 UICN (2010). *REDD opportunities: integrating sustainable forest management approaches.* UICN, Gland, Suisse.
- 24 Voir <http://www.fao.org/forestry/ci/16609/en/>.



PCF
Partenariat de collaboration
sur les forêts

